

## PRIX SACEM 2012 DE LA PARTITION PEDAGOGIQUE

Ce prix biennal, créé en 1981, a pour but de consacrer une **oeuvre pédagogique, appartenant au répertoire de la Sacem** (pour mémoire, les œuvres dramatico-lyriques et chorégraphiques relèvent de la S.A.C.D.), **écrite ou réalisée dans un but d'initiation et de perfectionnement à la pratique musicale** dans les domaines suivants : instruments solistes, ensemble , orchestre, voix, chœur, électroacoustique, mixte, etc...

L'oeuvre primée doit avoir été **exécutée ou utilisée** dans les conditions réelles de l'exercice pédagogique.

Le jury examinera conjointement le **support graphique de la composition** et le **support sonore**, sous la forme par exemple d'un disque compact. Le support sonore devra mentionner le nom du compositeur et le titre de l'oeuvre. L'origine et le niveau musical des exécutants, la description des conditions de travail qui ont présidé à son exécution seront indiqués sur le bulletin d'inscription.

L'oeuvre présentée doit avoir été créée après le 1er janvier 2009.

### INSCRIPTION ET ENVOI DES OEUVRES

Les candidats au prix doivent faire parvenir leurs envois (bulletin d'inscription, supports graphique et sonore), limités à deux oeuvres par compositeur et par discipline, **avant le 13 janvier 2012** (le cachet de la poste faisant foi), à la

SACEM - Division culturelle  
Prix de la Partition Pédagogique  
30 rue Ballu  
75009 PARIS

### MODALITES DE SELECTION DES OEUVRES

La sélection est réalisée par un jury constitué par les membres de la Commission de la Musique Symphonique de la Sacem, auxquels se joignent des administrateurs de la Sacem en exercice et des compositeurs invités.

Le jury se réserve le droit, dans le cas où de très nombreux documents lui seraient soumis, de désigner en son sein une commission restreinte chargée de la présélection. Ses décisions sont sans appel.

### MONTANT DU PRIX

Le montant du prix est fixé à **3.000 €**.

Si l'oeuvre est éditée, le compositeur reçoit les deux tiers de cette somme et l'éditeur un tiers. Si l'oeuvre est inédite, tout éditeur s'engageant à la prendre en charge dans un délai d'un an après l'attribution du prix se voit réserver un tiers de la dotation.

Les candidats seront avisés par courrier du résultat des délibérations du jury.

Leurs dossiers leur seront retournés par envoi recommandé.

### **REMISE DES PRIX**

Ils seront remis au cours d'une réception offerte par la Sacem.

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU PRIX SACEM DE LA PARTITION PEDAGOGIQUE**

**PRENOM & NOM DU COMPOSITEUR :**

Adresse :

**TITRE DE L'OEUVRE :**

Cette oeuvre est écrite pour :

- Instrument soliste. Lequel :
- Voix
- Orchestre
- Choeur
- Ensemble de percussions
- Electroacoustique
- Mixte
- Autres (à préciser) :

**NOM DU OU DES EXECUTANTS :**

Niveau musical :

Catégorie de l'établissement musical :

Cette oeuvre a été travaillée et exécutée dans les circonstances suivantes (compléter, S.V.P.) :

Cette oeuvre est :  inédite  
 éditée ; nom et adresse de l'éditeur :

**Date de dépôt SACEM :**

**SUPPORT(S) JOINT(S)** Partition(s) :  
C.D. :  
Cassette V.H.S. :  
ou autre support vidéographique (DVD, etc...) :

**Précisions complémentaires concernant l'oeuvre :**

A adresser à :  
Sacem/Division culturelle - Prix de la Partition Pédagogique - 30, rue Ballu - 75009 Paris